

Séance du 18 octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un le dix-huit du mois d'octobre à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la commune de MORIZES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame CHOVIN Michèle, Maire.

Présents : CHOVIN Michèle, CORRIOLS Philippe, BOUQUET Alain, DEZELLIS Yannick, CERTAIN Sylviane, BERNEDE Laurent, VASSEUR Patrick, TARTAGLINO Nathalie, DUBOURG Isabelle, LELEU Olivier, RUINIER Francis, BERNADOU Coralie.

Absents excusés : BORDAS Stéphanie, GENESTAL Anthony, TOULAT Vincent.

Madame Le Maire demande si aucune opposition ou rectification n'est à faire sur le compte rendu du dernier conseil.

Aucune rectification n'est à faire.

Demande d'exonération de la taxe foncière

Madame le Maire donne lecture de courriers de M. Benoit FAZEMBAT et de M. Michel FAZEMBAT demandant une exonération de la taxe foncière pour leurs parcelles engagées en agriculture biologique conformément au texte de loi n°2008-1425 du 27 décembre 2008.

Madame le Maire explique au conseil municipal que cette exonération, si elle est acceptée, serait appliquée pendant 5 ans, à toutes les parcelles de Morizès engagées en agriculture biologique. Cette exonération représenterait approximativement une perte de 10 000 € par an pour la commune.

M. Patrick VASSEUR informe le conseil municipal que la FNSEA a obtenu il y a plusieurs années une exonération de 20 % sur la taxe foncière des viticulteurs. De plus, en 2021, la commune de Morizès a été classée sinistrée (gel) et les viticulteurs sont exonérés de 60 % de la taxe foncière. Cette exonération est compensée par l'Etat pour la commune.

Les dotations de l'Etat baissent, la taxe d'habitation va bientôt disparaître et ne serait sûrement plus compensée pour les communes, il est difficile pour la mairie de se permettre une telle exonération.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité, avec 1 abstention, est contre l'application de cette exonération.

Parking et éclairage du foyer rural

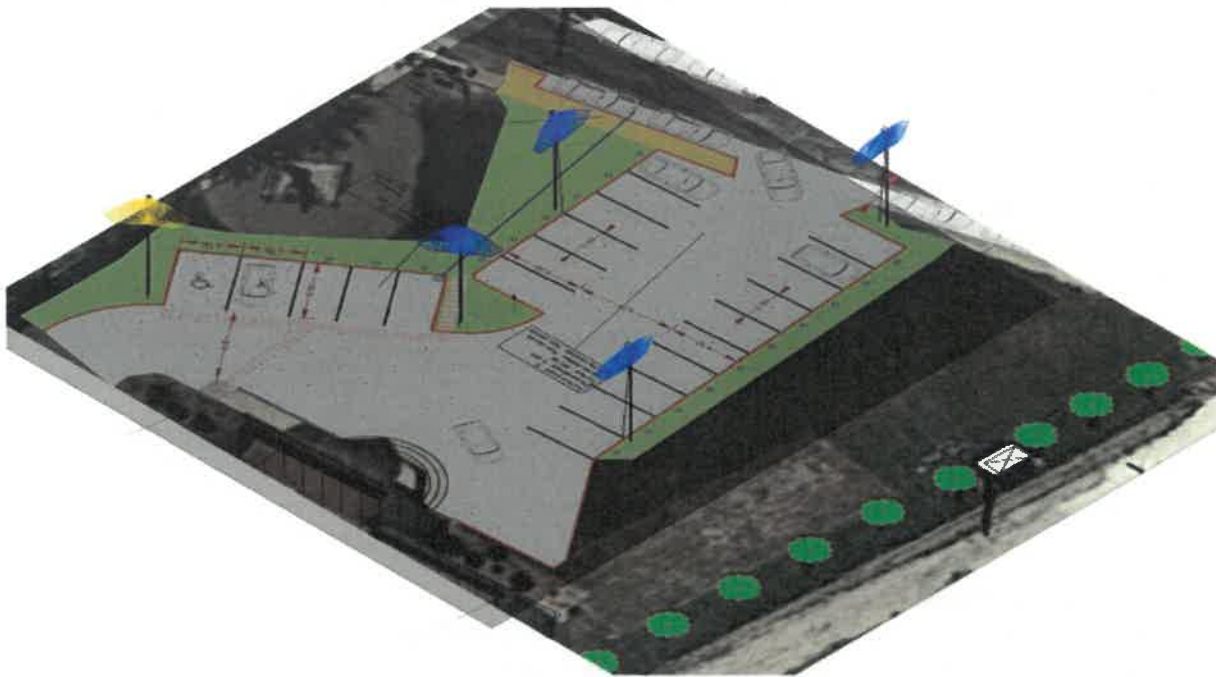
Un devis a été fait par le SDEEG pour l'éclairage de la place du foyer rural. Cet éclairage ferait partie de l'éclairage public avec la mise en place d'une horloge astronomique. Pour l'installation de 5 candélabres, le devis s'élève à 10 993.72 € TTC.

Madame le Maire rencontre le SDEEG le 19 octobre afin d'étudier avec eux ce projet. Plusieurs questions seront posées :

- pourra-t-on éteindre ou allumer l'éclairage lorsqu'on le souhaite ?
- peut-on également éclairer la partie enherbée ?
- peut-être éclairer également le monument aux morts et la rampe handicapée...

Le conseil municipal n'est pas contre l'installation de cet éclairage.

2.1. visuel implantation



Présentation des Rapports annuels 2020 sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif du SIAEPA BDG

Madame le Maire rappelle que la commune de MORIZES a transféré sa compétence eau et assainissement au Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable et d'Assainissement Bassanne - Dropt - Garonne.

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président du Syndicat a présenté un RPQS pour rendre compte de l'exercice 2020 des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Ce RPQS a été transmis à chaque commune.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT le maire de chaque commune membre du Syndicat présente à son tour, à son conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel établi par le Syndicat.

Le Conseil municipal :

- prend acte de la présentation des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'exercice 2020.

Questions diverses

-Budget

Le FPIC 2021 pour Morizès est de 12 573 €. 8 000 € étaient prévus au budget.

La taxe additionnelle aux droits de mutations perçue s'élève à 38 699 €. 10 000 € étaient prévus au budget.

La taxe professionnelle perçue est de 11 727 €. 11 000 € étaient prévus au budget.

-PLUI


Une enquête publique concernant le PLUI aura lieu du 22 novembre 2021 au 06 janvier 2022. Un registre sera ouvert dans chaque commune et à la Communauté de Communes. Un commissaire enquêteur passera dans chaque commune.

Le PLUI a été voté par toutes les communes de la Communauté de Communes.

-Arboretum

L'Arboretum fait en collaboration avec M. Gabriel MERLAUT est en cours. Un état des lieux des arbres présents a été fait et la plantation de 30 nouveaux arbres est prévue. Du broyat va être livré par l'Ustom pour cette plantation. La commission fleurissement et cadre de vie doit rencontrer Gabriel MERLAUT pour convenir avec lui de la grandeur des arbres à planter (petits, moyens, grands ?). M. MERLAUT a fait une sélection d'arbres. Un budget entre 200 et 600 € est prévu par la commune pour les arbres. Il est également envisagé de créer un pont pour accéder à cette parcelle depuis le parc.

Projet arboretum Morizès, premier état des lieux (Gabriel Merlaut, le 18 avril 2021)



Référence	Essence	Comm.	Nom latin
1 à 7	pin parasol		Pinus pinea
8	chêne pédonculé		Quercus robur
9 à 11	cèdre de l'Atlas		
12 à 14	pin parasol	à couper ?	Pinus pinea
15	bouleau	mort ?	Betula
16	noyer		Juglans
17		arbre à déterminer	
18	cyprés chauve		
19	fusain d'Europe		
20 à 27	thuya		Thuja plicata
28	sureau	à détourer ?	Sambucus nigra
29	pin sylvestre	à élaguer	Pinus sylvestris
30	peuplier	très gros peuplier d'Italie ?	Populus italicum ?
31	comouiller sanguin		Cornus
32	aubépine monogyne		Crataegus monogyne
33	marronnier	mauvais état sanitaire	Aesculus
34	aulne glutineux	à éclaircir pour pont ?	Alnus glutinosa
35	érable plane	à préciser	Acer pseudoplatanus
36	érable Negundo		Acer negundo
37	noisetier		Corylus avellana
38	frêne	à préciser	Fraxinus
39	orme champêtre		Ulmus
40	peuplier	à préciser	Populus
41	frêne	à préciser	Fraxinus
42	érable sycomore		Acer
43	peuplier	à préciser	Populus
44	saule		Salix
45	bouleau		Betula
46 à 62	cerisier		Prunus

-Recensement

Le recensement de la population sera fait du 20 janvier au 19 février 2022. Un agent recenseur va être recruté.

-Assainissement

L'assainissement des bâtiments communaux (mairie, école, logements,...) doit être mis aux normes. Ces travaux doivent être prévus pour 2022. La commune peut demander une subvention D.E.T.R de 20 % pour ces travaux.

Au préalable une étude obligatoire doit être faite. Des demandes ont été envoyées à deux entreprises.

-Presbytère

La toiture et l'assainissement du presbytère doivent être refait.

-Centenaire monument aux morts

Pour le centenaire du monument aux morts de Morizès, Philippe CORRIOLS propose de faire un article dans le Petit Morizéen mais également autre chose : une manifestation, un apéritif, faire venir les enfants de l'école ... ?

Un apéritif dinatoire pourrait être prévu le 11 novembre au foyer rural en invitant la population. Pour cela l'horaire de la cérémonie doit être changé. Philippe CORRIOLS doit contacter M. PIVA Rino pour voir si cela est possible...

-Economie

Une aide existe au niveau de la communauté de communes pour aider les nouvelles entreprises du territoire à s'installer. Cependant, ils se sont rendu compte que beaucoup de nouvelles entreprises ne dureraient pas et que cette aide au loyer n'avait pas d'utilité sur la durée. Désormais, une aide sera proposée sur l'étude, le conseil et la faisabilité de la création d'entreprise. L'aide au loyer et à l'installation sera conservée mais uniquement si la création est considérée comme viable.

-Culture

Isabelle DUBOURG donne le compte-rendu de la commission intercommunale culture. Un Pass Culturel est accordé aux jeunes de 18 ans (300 €). Cette information doit être diffusée aux jeunes notamment à ceux qui ne suivent plus le cursus scolaire.